

Association PROBITAS
3, rue Principale
57170 SOTZELING

Faulquemont, le 3 mai 2018

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les vice-présidents,
Mesdames et messieurs les délégués titulaires,
Mesdames et messieurs les délégués suppléants
du Syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est
(Sydème)

PROBITAS est une association au service du particulier. Inscrite auprès du tribunal d'Instance de METZ, elle a pour objet : d'apporter ses compétences lors de manquements constatés au respect du droit et à la probité et ce quels qu'en soient les auteurs ; de les accompagner dans leurs démarches dans le cadre d'anomalies, d'irrégularités dont ils auraient eu connaissance dans tous les domaines du respect des droits du consommateur, de l'usager, du citoyen ; d'apporter une aide à ses adhérents à l'occasion de difficultés ou de problèmes rencontrés dans le quotidien.

--0--

Certains adhérents de notre association ont appelé notre attention sur le fonctionnement du Sydème et notamment sur les faits suivants :

- ✓ Le Tribunal Administratif a retoqué le budget primitif de 2016 du Sydème, le qualifiant d'insincère ; le Président du Sydème avoue avoir « *mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal* ».
- ✓ Dans ses rapports d'observations (*sur le Sydème, sur Régie Ecotri Moselle*), la Chambre Régionale des Comptes indique que ce sont trois années budgétaires qui ont été faussées (*Il est donc réaliste de penser que si les deux autres budgets avaient été présentés aux Juges administratifs, ils auraient été retoqués pour les mêmes raisons*) ; le Sydème accumule les irrégularités (Presse 5/4/2018), comme le cumul de deux emplois du directeur (Presse 5/4/2018), la rémunération d'un ancien directeur durant six ans après son remplacement (Presse 4/4/2018), le salaire d'un directeur payé 2500€ net/mois durant un an pour apporter des conseils, frais de voyage et de séjour facturés en sus (presse 4/4/2018) ...
- ✓ La Presse évoque le douteux marché avec la SAS Spiral Trans (5/4/2018) ; les dirigeants du Sydème ont mal maîtrisé les coûts (23/02/201) ; le Sydème a été épinglé pour son manque de transparence (23/02/201) ; le montant de la dette est de 74,7 M€ ; un nouvel emprunt de 3,5M€ a été réalisé...
- ✓ Un des vice-présidents met en cause l'ancien Président de Région (...*Jean-Pierre Masseret a obligé le Sydème à créer Sydème Développement* ...), propos démenti aussitôt par l'intéressé lui-même (*Je n'ai jamais évoqué le Sydème dans le cadre du pacte Lorraine. Je ne sais d'où vient ce genre de propos qui consiste à se défausser de ses responsabilités*).
- ✓ L'association ANTICOR a déposé un signalement au procureur de la République concernant votre gestion ; celui-ci a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire confiée à la division économique et financière du SRPJ de Strasbourg...

- ✓ Une communauté de communes a versé une subvention exceptionnelle de 600 000€ en 2017 afin de couvrir les difficultés financières du Sydème.
- ✓ **Les factures** « ordures ménagères » ont à nouveau augmenté ...

--0--

De ce fait, l'association PROBITAS, qui restera vigilante quant au développement de cette affaire, se tient prête à épauler ses membres qui s'estimeraient victimes de ces errements.

En conséquence, et conformément à ses statuts, elle les aidera dans la recherche d'une solution susceptible de mettre un terme à ce scandale, certains demandant notamment que les responsables actifs ou passifs de cette situation soient placés devant leurs responsabilités, rappelant l'article 40 du Code de procédure pénale qui précise que : *« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».*

Je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs les élus, nos salutations distinguées

Patrick BONNET
Président Association **PROBITAS**